

Déclaration CGT

à la séance ordinaire du CDEP Bus

du mercredi 12 décembre 2007

Monsieur le Président,

Dans la lancée de la victoire aux élections présidentielles et législatives, début septembre 2007, François Fillon déclarait que la réforme des retraites prévue pour 2008 avait pour préalable l'alignement des régimes spéciaux sur celui de la Fonction publique, lui-même aligné sur le privé depuis 2003.

Une seule politique à l'œuvre donc : réduire le montant des droits à retraite.

Le Premier Ministre et le Président de la République n'en font pas mystère : comme en 1993 et 2003, la réforme 2008 des retraites de l'ensemble des salariés visera l'équilibre des régimes financiers :

- par la baisse des droits à retraite déjà acquis comme en cours d'acquisition
- par le décrochage du pouvoir d'achat des retraites déjà liquidées par rapport à celui des salaires.

L'objectif : pénaliser les salariés des régimes spéciaux pour mieux pénaliser tous les salariés ensuite !

Sous prétexte d'équité, le gouvernement présente comme incontournable la réduction des droits à retraite pour tous. Cette logique est démentie par l'existence d'autres choix dans les régimes spéciaux. Leur alignement serait donc le préalable nécessaire pour éviter que les salariés du privé et de la fonction publique ne revendiquent le même niveau de garantie.

Mais les tentatives de faire passer en force les décrets d'application de cette réforme ont donné lieu à une mobilisation sociale majeure depuis le 18 octobre, tant la méthode de celui qui pensait qu'en ayant tout dit pendant sa campagne, pourrait tout faire après, était contestable.

Les salariés des entreprises publiques dans l'action ont eu une nouvelle fois à subir les assauts des grands « merdias » aux services de la propagande libérale dont le travail consiste à subordonner l'intérêt général aux intérêts particuliers du monde de la finance.

Ainsi, les attaques successives contre la sécurité sociale, les retraites, les entreprises publiques, l'éducation nationale et les universités, les hôpitaux, la justice, la recherche etc., s'inscrivent dans cette veine. Rien ne doit échapper à la spéculation. Ils ont porté leur candidat au pouvoir, ils attendent d'être payés en retour.

En fait, il s'agit d'une démarche très cohérente, comme vient de le déclarer Denis Kessler, ex numéro 2 du MEDEF, qui vise à démanteler pièce par pièce le programme ambitieux et profondément humaniste du Conseil National de la Résistance qui a été mis en place au sortir de la 2ème guerre mondiale.

Aussi, dès que des salariés, des citoyens, des syndicalistes, décident de défendre des acquis sociaux, des biens collectifs, les médias n'ont pas de mots assez durs pour faire passer ces « preneurs d'otages » pour des privilégiés, des passésistes campant sur des archaïsmes, refusant les bienfaits de la modernité, cette fameuse modernité qui propose de nous renvoyer socialement 150 ans en arrière, au temps des Maîtres des forges.

Et pourtant, s'agissant de la réforme des régimes spéciaux, d'autres choix sont possibles car l'argent existe pour que « l'équité » ne soit pas synonyme de régression sociale générale, mais au contraire permette de niveler pas le haut l'ensemble du salariat au niveau national.

Car, comment croire le 1^{er} Ministre qui, début octobre, assène à la population que le pays est ruiné alors qu'au cours de l'été, la majorité présidentielle accordait une réduction d'impôts de 15 milliards d'€ aux ménages les plus aisés ?

Par ailleurs, ceux qui font l'opinion et qui sont tout dévoué à la cause du MEDEF et du Gouvernement, ne s'étalent guère sur les conséquences des exonérations de cotisations sociales accordées au patronat, oubliant là qu'il s'agit d'un salaire différé. En 1993, Balladur lançait la mode des exonérations qui s'élevaient à l'époque à 3 Milliards d'€. En 2005, celui qui préside aujourd'hui aux destinées de la France, accordait, alors qu'il était Ministre de l'économie, de nouvelles exonérations qui s'élevaient alors à 19 milliards d'€ par an. Depuis, celles-ci n'ont cessé d'augmenter pour atteindre aujourd'hui les 26 milliards d'€. Grand mutisme également concernant les stock-options et autres parachutes dorés qui, s'ils étaient soumis à contribution, représenteraient un apport de 7 milliards d'€.

Pour finir, comment expliquer que le taux de cotisation des revenus financiers soit inférieur à celui des salaires ce qui représente une perte de 10 milliards d'€ pour les caisses de retraites. L'ensemble de ces exonérations s'élève à 43 milliards d'€. Il est intéressant de comparer ce chiffre avec le fameux trou de la sécurité sociale dont on nous rebat les oreilles qui est 12 milliards d'€ et de 10 Milliards d'€ le coût que représenterait l'abrogation des lois Balladur et Fillon sur l'allongement de la durée de cotisation tout en garantissant 75% de taux de remplacement pour tous.

Et pourtant, ces iniquités devant les cotisations sociales n'ont pas l'air de choquer la grande majorité de la classe politique, ni le Président de la République qui n'ont cessé d'arguer du principe d'équité pour justifier la réforme des régimes spéciaux de retraites.

Toutefois, fort de la mobilisation, les mouvements sociaux ont permis de passer de la politique du fait accompli à celle d'ouverture de négociations qui - *dans un contexte que les agents n'ont pas voulu* – devait permettre de rechercher des dispositions nouvelles, garanties par l'Etat, visant à ce que ces mesures ne remettent pas en cause le niveau des pensions d'une part, et d'autre part, de resituer les responsabilités du Gouvernement à l'origine des conflits sociaux.

Ce que propose la Cgt c'est de faire avancer dans les négociations en cours les revendications des salariés qu'elle porte depuis maintenant plusieurs années :

- Mise en œuvre des mesures d'échelons à 25 ans de carrière ;
- Mise en œuvre de l'intégration dans l'assiette des cotisations de la « compensation cotisation retraites (2,4%) » à partir de 2008 ;

- Elaboration d'un mécanisme de « péréquation » qui prenne en compte l'évolution des pensions des métiers actuels et disparus avec celle des carrières des actifs ;
- Réévaluation annuelle des basses pensions ;
- Prise en compte des années d'études correspondant aux diplômes exigés à l'embauche (sans contrepartie financière) ;
- Intégration des primes métiers et qualifications dans le salaire de façon à d'une part faire baisser la part variable de la rémunération et, d'autre part, à élargir l'assiette de cotisation pour la retraite ;
- Création d'un parcours professionnel valorisant pour les carrières, en conservant les qualifications et les points acquis, et non pas comme l'entend la direction pour favoriser un allongement de la durée de présence dans l'entreprise.;
- Augmentation de 1€ de la valeur du point ;
- BC8 à 25 ans de carrière pour les machinistes receveurs ;
- Evolution de la grille des qualifications.
- Indexation des pensions sur l'évolution « des salaires », c'est-à-dire l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés.

La satisfaction de ces revendications, tout en répondant réellement aux problèmes de pouvoir d'achat des agents, élargit l'assiette de cotisation pour les retraites et, par conséquent, le montant des pensions. Par ailleurs, en réponse aux 18 points retraite à 28,5 ans la Cgt propose que ceux-ci soient positionnés au Titre du Départ en Retraite.

Jusqu'ici les propositions de la direction visent pour nombre d'entre elles à détricoter le Statut : aujourd'hui la bonification d'une annuité tous les cinq ans de carrière est renvoyée à des négociations nationales qui relèvent d'un cadre qui est celui des conventions collectives et en aucun cas du statut. Les avantages familiaux eux aussi sont renvoyés à des négociations l'an prochain et risquent de se traduire par une régression.

Pour la CGT, l'âge d'ouverture du droit à retraite est fixé selon la fonction exercée et les conditions d'exercice de cette fonction dans le privé comme dans le public, ce qui implique la prise en compte des pénibilités. Cet âge est au plus tard de 60 ans. De ce point de vue, l'annonce, par le représentant du Gouvernement lors de la réunion tripartite sur la question des bonifications (le 1/5ème) provoque une sérieuse inquiétude quant à l'avenir de notre entreprise, et particulièrement à BUS où les tentatives de créer un double statut ont déjà fait partie des réalités du département. C'est pourquoi, en ce qui concerne la RATP, la prise en compte des compensations liées aux contraintes de service public pour permettre à ceux qui y sont assujettis de bénéficier de départ anticiper à taux plein doit demeurer, et ne peuvent entrer dans le champs des négociations sur la pénibilité qui auront lieu au niveau national.

La remise en cause de notre régime particulier comporte des dangers pour les agents sur leur avenir mais également sur celui de l'entreprise. Pour la CGT, et particulièrement à Bus, un prétexte aux tentatives de « balkanisation » du département. Il y a quelques années, la CGT avait été rejointe par certains syndicats sur les risques de privatisation des dépôts d'autobus dans le cadre de l'ouverture à la concurrence avec la mise en place du règlement européen. Aujourd'hui, se sont la quasi totalité des dépôts qui travaille à des projets remettant en cause l'unicité de l'entreprise pour répondre à la compétitivité qu'imposerait un monde résolument concurrentiel.

Quelle que soit l'issue des négociations, la Cgt ne décidera pas sans les salariés, ni à leur place. C'est pourquoi, comme nous nous y étions engagés, nous consulterons les agents sur ce dossier.

Gouvernement et Direction de l'entreprise seraient bien inspirés de mesurer les enjeux par rapport aux attentes des salariés, au risque de nouvelles mobilisations qui pourraient prendre une autre dimension du fait de la portée nationale du débat sur les retraites en 2008.